

# REGLEMENT DES DEFIS RAOUL II 2019

Samedi 18 et dimanche 19 mai 2019

## **1. Présentation des défis**

Les défis Raoul II sont organisés par l'association Thalispport. Il s'agit de réaliser en moins de 24 heures un parcours de 100 km en marche nordique. L'épreuve n'est pas chronométrée et ne fait pas l'objet d'un classement.

En parallèle, des parcours de 63, 38, 14 et de 5 km sont proposés.

Bien que destinées aux pratiquants de la marche nordique, toutes les épreuves sont aussi ouvertes à tous les marcheurs et randonneurs avec ou sans bâtons mais pas aux pratiquants de la course à pied ou de la marche athlétique.

## **2. Conditions de participation**

Les épreuves sont ouvertes à toute personne âgée de plus de 18 ans. La participation est élargie aux mineurs accompagnés pour les 5 et 14 km.

## **3. Inscriptions**

Les formulaires d'inscription doivent être déposés au plus tard le 14 mai 2019. Toute inscription incomplète sera refusée. Par exception les inscriptions pour les 5 km et 14 km restent ouvertes jusqu'à l'heure de départ de l'épreuve.

## **4. Départs et arrivées**

Les départs ont lieu devant le fabuleux Château de Fougères, place Raoul II :

- 100 km : Samedi 15 heures
- 63 km : Samedi 23 heures
- 38 km : Dimanche 7 heures
- 14 km : Dimanche 9 heures
- 5 km : Dimanche 11 heures

## **5. Parcours et marquage**

Suivant les distances, les parcours se répartissent entre la ville de Fougères et ses environs (Forêt de Fougères, voie verte, chemins, sentiers... du Pays de Fougères)

Le marquage des parcours mixte des fléchages, des traçages au sol et de la rubalise.

## **6. Engagement**

Les montants des engagements sont respectivement de 45, 35, 25, 15 et 6 € pour les épreuves de 100, 65, 38, 14 et 5 km.

5 € par inscrit seront attribués à l'association « Les P'tits Doudous Fougerais » dont le but est d'améliorer le vécu des 300 à 400 enfants qui doivent chaque année subir une intervention chirurgicale au centre hospitalier de Fougères.

## **7. Accueil**

L'accueil est ouvert 45 minutes avant le départ de chaque épreuve. Les concurrents sont invités à retirer leurs dossards 30 minutes avant le départ.

Les lieux de stationnement situés à proximité de l'aire de départ sont les suivants :

- Parking de la Poterne, près du château à 200 m de la place Raoul II.
- Parking du Château, près de l'ancienne carrière du Rocher Coupé à 300 m.
- Parking du Nançon, sur le parcours de l'épreuve à 800 m.

Ces deux derniers parkings disposent d'une aire dédiée aux camping-cars.

## **8. Dossards**

Les dossards doivent être portés à l'avant et de manière visible. Ils doivent être rendus à l'arrivée.

## **9. Equipement**

Chaque participant doit être équipé de ses propres bâtons, de 4 épingles pour la fixation du dossard, d'une réserve d'eau, d'un téléphone portable à partir du 38 km (numéro à indiquer sur le formulaire d'inscription) et d'une lampe frontale pour la durée de la nuit (63 et 100 km).

A la demande du Département, les participants devront, sur la voie verte, munir leurs bâtons d'embouts caoutchouc.

## **10. Sécurité**

Les participants doivent respecter le code de la route en particulier lors des traversées des routes. En cas de besoin ils peuvent appeler les secours d'urgence (18) ou les organisateurs à l'un des numéros inscrits à cet effet sur leur feuille de route.

## **11. Accompagnement**

Les accompagnateurs éventuels ne peuvent accéder au circuit qu'à pied ou à vélo.

## **12. Contrôles et ravitaillements**

Les parcours des 38, 63 et 100 km comportent des points de contrôle et de ravitaillement indiqués sur les feuilles de route.

Pour des raisons de sécurité et de validation des parcours, chaque participant des 38, 63 et 100 km devra y enregistrer son passage.

Tout participant arrivant à un point de contrôle en dehors des délais indiqués sur la feuille de route sera invité à quitter l'épreuve.

Les ravitaillements sont exclusivement réservés aux participants et aux encadrants de l'épreuve.

## **13. Abandons**

En cas d'abandon, il est obligatoire de prévenir l'organisation en appelant le numéro de téléphone communiqué à cet effet. Le concurrent devra rejoindre le point de ravitaillement

le plus proche par ses propres moyens et appeler les organisateurs s'il souhaite être raccompagné.

En cas de blessure ou d'impossibilité de se déplacer, l'organisation mettra tout en œuvre pour rapatrier la victime

#### **14. Responsabilités**

Chaque participant doit prendre connaissance du présent règlement et prendre toutes les dispositions en matière de préparation physique et d'équipement pour parcourir sans risque particulier la distance de son défi.

Chaque participant, devra s'être assuré auprès de son médecin qu'il ne présente aucune contre-indication à la pratique de la marche nordique sur la distance visée.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident pouvant survenir avant pendant ou après l'épreuve.

#### **15. Assurances**

L'association organisatrice est couverte par une police souscrite auprès de MMA, Agence CHEMANGUI, 4, place de la République à Fougères pour ce qui ressort de ses responsabilités.

Les participants doivent être personnellement assurés pour couvrir les dommages dont ils pourraient être la cause et sont informés de l'intérêt de contracter pour eux-mêmes une assurance type accident de la vie pour couvrir les blessures ou autres dommages qu'ils pourraient subir à l'occasion de cette épreuve.

#### **16. Droit à l'image**

Les photos et vidéos réalisées pour les organisateurs sont la propriété de l'organisation. Leur principe de leur utilisation est accepté par chaque concurrent par le formulaire d'inscription à l'épreuve.

#### **17. Hébergement et restauration**

Chaque participant assure ses propres réservations. Pour tous renseignements :

Office de tourisme du Pays de Fougères

2 rue Nationale 35300 Fougères

[www.ot-fougeres.fr](http://www.ot-fougeres.fr)

Téléphone 02 99 94 12 20

Sur la place Raoul II les participants et les spectateurs ont la possibilité de se restaurer au stand ouvert le dimanche à cet effet (galettes, saucisses, boissons...).

#### **18. Contrôle**

En cas de non-respect du présent règlement les contrevenants pourront être exclus de l'épreuve.